

Compte-rendu du Conseil Syndical du 19 Juin 2012

Le **19 Juin 2012** à 20 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 12 Juin 2012, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean FAYARD.

15 Présents : MM. FAYARD.J – CROUZET. Ed – OUILLON.Ch – PATOILLARD.G – MICHALON.L (suppléante de SOUVIGNET.H) – TARDY.V – NEYRON.J - BEAULAIGUE.P – BLANC.M – PAILLET.C – DUMONT.G – CHAZALON.D – ROMEAS.J - MARMEYS.L – ARSAC.B

14 Absents : MM. ABRIAL.P – ANDRE.F (excusé) – GUERIN.Ph (excusé) – DEBARD.F – PONS.JP – LACOUR.J (excusé) – CORTIAL.J-P - ROCHE.G – VALLA.M – PLOYE.D (excusée) – BONNEFOY.G - DUCHAMP.A – GIBAUD.D – BAILLY.P

Secrétaire de séance : Mme ARSAC Brigitte

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 10 Avril 2012 : *approuvé à l'unanimité*

- 1. Autorisation lancement procédure d'appel d'offres pour l'installation d'une torchère à l'ISDND de Villemarché**
L'estimation pour le raccordement des puits de captage et l'installation d'une unité de destruction des biogaz est de 120 000 € HT. Le Conseil Syndical doit donner autorisation au Président de lancer un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée et de signer le marché à intervenir.
Autorisation à l'unanimité au Président pour lancer un avis d'appel public à la concurrence
- 2. Autorisation au Président de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics**
L'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion permet de bénéficier d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (publicité des marchés, mise en ligne des dossiers de consultation, réception par voie électronique des offres,...). Une convention est à signer avec le CDG.
Autorisation à l'unanimité
- 3. Autorisation au Président de signature d'une convention entre l'ADEME, le Conseil Général de l'Ardèche et le SICTOM pour définir les modalités d'utilisation de SINDRA (système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes)**
L'observatoire SINDRA recense depuis 1999 toutes les données déchets (quantités, flux, natures...) fournies par les collectivités locales. Cet outil vise à améliorer la gestion des déchets en facilitant l'aide à la décision, l'évaluation des actions menées et la communication.
Le financement de ce site est assuré par l'ADEME et le CG07. Le SICTOM transmet déjà les données à SINDRA.
Autorisation à l'unanimité
- 4. Création d'une régie de recettes**
La participation financière des usagers pour la mise en place de composteurs individuels doit être demandée lors de la remise du composteur. Une régie de recettes doit être créée. Le Trésorier a émis un avis favorable pour cette création.
Approuvé à l'unanimité
- 5. Extension régime indemnitaire au personnel non-titulaire**
L'organisation syndicale demande que le personnel non-titulaire bénéficie d'un régime indemnitaire quelque soit le type de contrat. La réglementation prévoit qu'il peut en bénéficier sauf pour les agents recrutés sur la base d'un contrat aidé relevant du droit privé (CAE, CUI...). Le versement de primes ou indemnités suppose une compétence particulière dans leurs activités pour les agents, il est donc proposé d'étendre le bénéfice d'un régime indemnitaire aux agents non-titulaires après 3 mois d'ancienneté sur les mêmes bases que les agents titulaires.
Approuvé à l'unanimité
- 6. Présentation des nouvelles tournées de collecte**
La collecte ordures ménagères s'effectuera à compter du 1^{er} Octobre 2012 en 4 jours par semaine avec 4 véhicules au lieu de 5 jours avec 5 véhicules.
La collecte des emballages et des papiers en points d'apport volontaire seront assurés par le SICTOM à compter du 1^{er} Décembre 2012.
- 7. Questions diverses**
 - approbation décision modificative n°1 au budget primitif 2012 :
investissement : dépenses = recettes = 27 044.00 €
fonctionnement : dépenses = recettes = 27 044.00 €

